

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2019

---

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CD589

présenté par

Mme Pascale Boyer, Mme Lenne, Mme Lardet, Mme Fontenel-Personne, M. Buchou, Mme De  
Temmerman et M. Vignal

-----

### ARTICLE 4

Compléter l'alinéa 13 par la phrase suivante :

« Ces actions doivent être en accord avec le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rappelle l'exigence de formuler des actions qui sont en lien avec les SRADDET.